

**DEPARTEMENT**  
Seine-et-Marne

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**N° 2020-229**

**CANTON**  
Saint-Fargeau-Ponthierry

Liberté - Egalité – Fraternité

**COMMUNE**  
Dammarie-les-Lys

**ARRETE DU MAIRE**

**Objet : Délégation de fonction de monsieur le Maire pour monsieur Dominique MARC, 5ème adjoint délégué à la culture, aux manifestations, au patrimoine culturel et historique**

Le Maire de la commune de Dammarie-lès-Lys,

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-23 confiant au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU la délibération n°2020-012 du conseil municipal en date du 04 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de donner délégation à monsieur Dominique MARC en ce qui concerne, la culture, aux manifestations, au patrimoine culturel et historique,

CONSIDERANT l'installation de monsieur Dominique MARC en qualité de 5e adjoint au maire par le conseil municipal du 04 juillet 2020,

### **ARRETE**

ARTICLE 1 : Monsieur Dominique MARC reçoit, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation pour les affaires relatives à la culture, aux manifestations, au patrimoine culturel et historique, à savoir, notamment :

- la représentation de la commune aux différentes assemblées et manifestations patrimoniales, culturelles, patriotiques
- les affaires relatives aux anciens combattants, aux relations internationales et au jumelage
- la mise en place et le suivi de la politique culturelle de la commune;
- l'organisation des manifestations ;
- la gestion des établissements communaux à vocation culturelle (notamment la médiathèque, l'Espace Pierre Bachelet, l'Espace Nino Ferrer; le château des Bouillants)
- les actions relatives au patrimoine et aux archives

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20200708-2020-229-A1  
Date de télétransmission : 08/07/2020  
Date de réception préfecture : 08/07/2020

ARTICLE 2 : Monsieur Dominique MARC reçoit délégation pour la signature des pièces administratives et comptables ayant trait à l'exercice de sa délégation,

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, publié au recueil des actes administratifs de la commune et notifié à l'intéressé(e)

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la ville de Dammarie-lès-Lys ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

*Le Maire, ou son représentant, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

Publié le : **09 JUL, 2020**

Fait à Dammarie-lès-Lys, le ... **08 JUL, 2020**  
Le maire  
Gilles BATAIL



Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20200708-2020-229-AI  
Date de télétransmission : 08/07/2020  
Date de réception préfecture : 08/07/2020